

## Protocole des entrées de résidents asymptomatiques (quelle que soit la provenance) – 10.01.2022

---

- Le suivi de la couverture immunitaire des résidents dans les EMS de la Fondation est assuré mensuellement et communiqué à tous les collaborateurs
- Le fait d'être vacciné ou immunisé ne dispense en aucun cas de l'application des mesures de protection en vigueur.
- En cas de résultat positif du test PCR, le protocole Isolement-covid19 est mis en place.

	Statut d'immunité	Test PCR			
		J-2	J0	J3	J7
<b>Nouvelle entrée</b>	Immun	Oui	Non	Oui	non
	Non immun	Oui	Oui	Oui	oui
<b>Retour sortie ou hospitalisation</b>	Immun	-	Analyse des risques	Non	non
	Non immun	-	Analyse des risques	Non	Non

### Définitions

**Résident immun** : Résident entièrement vacciné ou guéri (suite à un test PCR positif), pendant une durée de 12 mois

**Résident non immun** : Résident qui n'a pas reçu les 2 doses du vaccin ou qui n'a pas été testé positif par un test PCR dans les <12 mois ni par une sérologie dans les <90 j

**Isolement** : isolement strict en chambre pour une personne testée positive ou avec symptômes, en attendant le résultat du test. Le personnel prend des mesures de protection définies dans « PT-Isolement covid19 ».